

Procès-verbal

107^e séance du conseil d'administration
Séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 26 septembre 2022 à 18h30 par vidéoconférence,
sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents :	Mme Judy Bambach Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Geneviève Gagné Mme Caroline Lamoureux Mme Louise Paré M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest Mme Lucie Tremblay	Absents :	Mme Esther Fournier Dr Simon Kouz Mme Suzanne Lepage
		Invités :	M. Philippe Ethier, PDGA Mme Annie Plante, DGA Dre Lynda Thibeault (point 10) M. François Desrosiers et Mme Renée Rancourt (point 11) Mme Marie-Pierre Girard (point 12) Dr Lionel Jospitre (point 13) Mme Chantal Garneau (points 14) M. Stéphane Mercier (point 14.2)
		Secrétaire- rédactrice :	Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h40.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-163

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été modifié. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 14 juin 2022

Les procès-verbaux (huis clos et séance publique) ont été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-164

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter les procès-verbaux (huis clos et séance publique) de la séance du 14 juin 2022 comme ils ont été présentés. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 29 août 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-165

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 août 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Mme Marie-Ève Brien, nommée au poste de directrice adjointe aux services professionnels – volet clinico administratif, est entrée en fonction le 20 juin 2022.
- Demande de permis d'exploitation pour le programme Aire ouverte : Le nom proposé « Aire ouverte Lanaudière - Joliette » pour la nomination de l'installation a été refusé par le MSSS parce qu'il ne respectait pas le cadre de dénomination des installations. Le nom de l'installation a donc été modifié pour « Aire ouverte de Joliette ».
- DRMG : À la séance du 14 juin dernier, Me Marie-Claude Boutin et Me Jean-Philippe Gauthier ont respectivement été nommés présidente d'élection et président d'élection adjoint dans le cadre du processus électoral du département régional de médecine générale. En date du 2 septembre 2022, à la clôture de la période de mise en candidature, les candidats suivants ont été déclarés élus sans concurrent au comité de direction du DRMG du CISSS de Lanaudière :
 - o Dre Katherine Larose
 - o Dre Jolaine Sarrazin
 - o Dr Philippe Melançon

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- *Question de M. Sylvain Laramée afin de savoir si le conseil a un plan et un échéancier de desserte du réseau Wi-Fi dans les centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée. Sinon, le conseil compte-t-il planifier et investir dans ce déploiement, selon quelles modalités et quelles échéances?*

La présidente-directrice générale mentionne que l'accès au Wi-Fi pour nos usagers est une préoccupation pour l'établissement. Ce dossier nécessite des investissements importants et récurrents. Entretemps, nous cherchons des alternatives et un plan est en déploiement dans l'établissement, tenant compte de la réalité de l'organisation. Ce dossier est suivi avec le comité des usagers.

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Les travaux en vue de l'agrandissement de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur sont maintenant débutés.
- Le guichet accès à la première ligne dans Lanaudière a été annoncé. Celui-ci s'adresse aux patients « orphelins » et a pour objectifs d'accompagner et d'offrir des services professionnels de santé adéquats aux personnes admissibles à ce service et de proposer des alternatives à la consommation de services aux urgences.
- Maisons des aînés et maison alternative (MDA-MA) – Mascouche, Repentigny et Terrebonne : la livraison est prévue au cours de l'automne et on prévoit que les résidents y seront intégrés au retour de la période des Fêtes.
- Maison des aînés de Sainte-Élisabeth : Les travaux de construction ont débuté, en remplacement du centre d'hébergement du même endroit fermé depuis 2019.
- Félicitations aux nouveaux médecins de famille formés dans Lanaudière : En date du 29 juillet 2022, le CISSS a honoré 21 résidents en médecine familiale.
- Présidence du conseil d'administration : Nous avons le plaisir d'informer qu'en date du 8 septembre 2022, le mandat de M. Jacques Perreault à titre de président du CA a été confirmé par le ministre.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 7 SEPTEMBRE 2022

M. Normand Rivest, membre du comité, dépose un résumé de la rencontre du 7 septembre 2022.

9. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ DU 19 SEPTEMBRE 2022

M. Normand Rivest, membre du comité, dépose un résumé des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 19 septembre 2022.

AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

10. RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE POUR DES ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE

Invitée : Dre Lynda Thibeault, directrice de santé publique

Dre Lynda Thibeault présente un état de situation sur la politique pour des environnements sans fumée, de même que les différentes étapes réalisées à ce jour et celles à venir.

Le rapport sur l'application de la politique pour la période de décembre 2019 à juillet 2022 a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique à sa rencontre du 7 septembre dernier. Le comité en recommande l'adoption par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* qui prévoit que le directeur général d'un établissement ou la personne qui occupe une fonction de rang équivalent doit, tous les deux ans, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de sa politique et transmet ce rapport au MSSS dans les 60 jours suivant son dépôt au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le rapport sur l'application de la politique pour des environnements sans fumée pour la période de 2019 à 2021 rédigé en août 2022 par la Direction de santé publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-166

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« D'adopter le rapport sur l'application de la politique pour des environnements sans fumée du CISSS de Lanaudière pour 2019-2021;

DE transmettre ledit rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux dans les délais requis. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. BILAN DU PLAN D'ACTION 2021-2022 ET PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024

Invités : M. François Desrosiers, directeur DI-TSA-DP par intérim et Mme Renée Rancourt, chef en réadaptation et coordonnatrice du plan

Mme Rancourt présente et commente le bilan du plan d'action 2021-2022 et le plan d'action pour les personnes handicapées. M. Desrosiers et Mme Rancourt répondent aux questions des membres.

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière est assujéti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées selon le guide proposé par l'OPHQ et le rendre public;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit dresser un bilan annuel du plan d'action et une mise à jour du plan, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que le décret ministériel 656-2021 précise les éléments obligatoires que doit désormais comporter le plan d'action eu égard aux caractéristiques et besoins des personnes handicapées;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-167

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré
APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« D'ADOPTER le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024 ainsi que le bilan des actions réalisées 2021-2022 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées – CISSS de Lanaudière et de les rendre public avec les médias disponibles à l'interne et à l'externe de l'établissement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) : RENOUELEMENT ET NOMINATION DES MEMBRES DONT LES MANDATS VIENNENT À ÉCHÉANCE

Invitée : Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche

Les mandats de deux membres du CÉR du CISSS de Lanaudière sont venus à échéance le 14 septembre 2022 pour les postes suivants :

- Un poste de représentant scientifique;
- Un poste de membre régulier à titre de représentante du public.

De plus, le poste de membre régulier (représentant juridique) est devenu vacant étant donné que le titulaire ne souhaitait pas renouveler son mandat.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise au sein du comité d'éthique de la recherche;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-168

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« DE RENOUELER le mandat de Docteur Yves Robitaille à titre de membre régulier du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière (représentant scientifique), pour une période de deux ans ;

DE RENOUELER le mandat de Madame Jocelyne Montpetit à titre de membre régulier du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière (représentante de la collectivité), pour une période de deux ans;

DE NOMMER Maître Gabrielle Rouleau à titre de membre régulier du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière (représentante juridique), pour une période de deux ans. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

13. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

13.1 Démissions / Congés

Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 30 août 2022 ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-169

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

1. *D'accepter la démission de Docteure Carolane Beaugard-Totaro (15239), chirurgienne vasculaire, en date du 5 septembre 2022.*
2. *D'accepter la démission de Docteur Alain Bestavros (08343), hémato-oncologue, en date du 23 mai 2022.*
3. *D'accepter la démission de Docteur Elie Boghossian (18816), chirurgien plastique, en date du 31 mai 2022.*
4. *D'accepter la démission de Docteur Alexis Boulerice-Turcotte (15848), omnipraticien, en date du 31 octobre 2022.*
5. *D'accepter la démission de Docteur Frédéric Brizard (04357), omnipraticien, en date du 31 août 2022.*
6. *D'accepter la démission de Docteure Marie-Andrée Bruneau (01256), gériatopsychiatre, en date du 1^{er} septembre 2022.*
7. *D'accepter la démission de Docteur Ba Anh Luan Dao (04167), psychiatre, en date du 24 février 2023.*
8. *D'accepter la démission de Docteure Sylvie Forget (00029), psychiatre, en date du 2 novembre 2022.*
9. *D'accepter la démission de Docteure Annie Genois (18236), dermatologue, en date du 1^{er} janvier 2023.*
10. *D'accepter la démission de Docteure Marie-Pierre Lefebvre (00145), omnipraticienne, en date du 1^{er} novembre 2022.*
11. *D'accepter la démission de Docteure Magali Lemire (10478), pédopsychiatre, en date du 15 août 2022.*
12. *D'accepter la démission de Docteure Nolven Magali Henriette Rouvière (17064), pédopsychiatre, en date du 18 août 2022.*
13. *D'accepter la démission de Docteur Kwok Hei Suen (25719), dentiste, en date du 1^{er} janvier 2022.*
14. *D'accepter la démission de Docteure Linda Vincent (87479), radio-oncologue, à compter du 1^{er} avril 2022.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 30 août 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-170

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

1. *D'accepter le congé de paternité de Docteur Philippe Bazinet (23112), dentiste, effectif à compter du 27 septembre 2022 jusqu'au 24 octobre 2022.*
2. *D'accepter le congé de paternité de Docteur Olivier Beaudoin (14381), ORL, effectif à compter du 12 août 2022 jusqu'au 16 septembre 2022, et le congé de service du 17 septembre 2022 jusqu'au 2 octobre 2022.*
3. *D'accepter le congé de maternité de Docteure Émilie Faucher (17313), omnipraticienne, effectif à compter du 15 octobre 2022 jusqu'au 15 octobre 2023.*
4. *D'accepter le congé sabbatique de Docteur Jean-Pierre Lavigne (96334), omnipraticien, effectif à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 27 mai 2023.*
5. *D'accepter le congé de maternité de Docteure Annie Lévesque (00952), omnipraticienne, effectif à compter du 20 août 2022 jusqu'au 2 juillet 2023.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Octroi de statuts et privilèges

Nomination pharmacien :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-171

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« DE nommer M. Jean-François Veilleux (213869), pharmacien, à titre de membre actif du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 26 septembre 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Statuts et privilèges :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 30 août 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Médecins spécialistes :

Sur proposition de M. Normand Rivest, dûment appuyée par Dr Harry Max Prochette, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

Résolution no CA CISSSLAN-2022/09-172		
Nom du médecin Spécialité	No de permis	Nomination Modification privilèges Changement de statut
1) CHAMPAGNE, Philippe Anesthésiologie	20263	Nomination
2) CHAREST-MARCOTTE, Alexis Hémato-oncologie	17837	Changement de statut
3) CHARNEUX, Marco Intensiviste	95074	Nomination
4) CHINIARA, Carl Psychiatre	15284	Modification de privilèges
5) LEBLANC, Michel Médecine nucléaire	88125	Nomination
6) LEFEBVRE, Marc Psychiatrie	99276	Modification de privilèges
7) MELENDEZ PENA, Carlos Enrique Oncologie médicale	03615	Nomination
8) MORIN-Ben Abdallah, Sami Hémato-oncologie	18055	Changement de statut
9) NEHMÉ, Ralph Pneumologie	03644	Nomination
10) PELLETIER, Mathieu P. Anatomo-pathologiste	18622	Nomination
11) SARRAZIN, Janik ORL	03272	Modification de privilèges
12) SYLVESTRE, Jean-Daniel Psychiatre	15219	Modification de privilèges
13) TANGUAY, William Radiologie diagnostique	02863	Nomination
14) ZENAGUI, Soumaya Biochimie médicale	14651	Modification de privilèges

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Médecins omnipraticiens :

Sur proposition de M. Normand Rivest, dûment appuyée par Dr Harry Max Prochette, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

Résolution no CA CISSLAN-2022/09-173		
Nom du médecin omnipraticien	No permis	Nomination Modification privilèges Changement de statut
1) ABADIE, Simon	09363	Changement de statut
2) ALLARD, Nathalie	91022	Modification de privilèges
3) BÉLISLE, Roselyne	11318	Modification de privilèges
4) BERRET, François	18084	Modification de privilèges
5) BÉRUBÉ-BERGERON, Maude	03553	Nomination
6) BISSON, Maude	10124	Modification de privilèges
7) BOYER, Mathieu	03738	Nomination
8) BREault, Pascale	16814	Modification de privilèges
9) CHARBONNEAU, Valérie	15507	Modification de privilèges
10) DAMPHOUSSE, Roxane	19384	Nomination
11) D'APICE, Hawa Lina	92339	Nomination
12) DUMAS-DUPONT, Jérôme	20252	Modification de privilèges
13) GILBERT, François	16318	Modification de privilèges
14) GOSSELIN, Maxime	02730	Nomination
15) IMBEAU, Sophie	03600	Nomination
16) LACHAPELLE, Guillaume	13427	Nomination
17) LALIBERTÉ, Laurence	02825	Nomination
18) LANGEVIN-GAUDREAU, Belinda	16323	Modification de privilèges
19) LARIVIÈRE, Roxane	16364	Modification de privilèges
20) LAROSE, Katherine	20384	Modification de privilèges
21) LAVOIE-ST-AMOUR, Claire	17417	Modification de privilèges
22) LEPAGE, Catherine	03776	Nomination
23) MELANSON, Bertrand	16216	Modification de privilèges
24) MÉNARD-GODIN, Gabrielle	18499	Modification de privilèges
25) MIRON-PICHET, Roseline	10650	Modification de privilèges
26) PANNETON, Marjorie	16351	Modification de privilèges
27) PARENT, Sylvie	94020	Modification de privilèges
28) PURCELL-LÉVESQUE, Vanessa	14419	Modification de privilèges
29) RACHIELE, André	84066	Modification de privilèges
30) REBEYROL, Maud	15526	Nomination

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

13.3 Nomination de deux médecins au comité de révision

CONSIDÉRANT la démission de Dre Nathalie Dion à titre de membre substitut du comité de révision (HPLG) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-174

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE nommer Dre Geneviève Leclerc, omnipratricienne, à titre de membre substitut du comité de révision (HPLG).* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la démission de Dre Élisabeth Ledoux à titre de membre du comité de révision (CHDL);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-175

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE nommer Dre Victoria-Ann Haineault, omnipratricienne, à titre de membre du comité de révision (CHDL).* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

14. COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 12 SEPTEMBRE 2022

14.1 Résumé de la rencontre

En l'absence de Mme Esther Fournier, Mme Geneviève Gagné présente et commente les sujets discutés lors de la rencontre du 12 septembre 2022.

14.2 Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) : rehaussement à la mission globale du financement

Présenté par : M. Stéphane Mercier, conseiller cadre à la direction générale

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles telles qu'elles sont libellées au Programme de soutien des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT le cadre de financement régional négocié dans Lanaudière et conjointement approuvé, en juin 2016, par le conseil d'administration du CISSS de Lanaudière et la TROCL;

CONSIDÉRANT les orientations récentes du Ministère en regard des sommes accordées le 13 juin 2022 par la sous-ministre adjointe, madame Dominique Breton;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier réalisée par la direction générale et la direction des ressources financières du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-176

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'autoriser la présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière à procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire du rehaussement à la mission globale du financement 2022-2023 au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), comme elle a été déterminée;

D'autoriser le paiement des sommes aux organismes communautaires pour l'année 2022-2023 selon la répartition présentée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Rapport trimestriel AS-617 de la période 3 de l'année 2022-2023

Présenté par Chantal Garneau, directrice des ressources financières

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 3 2022-2023 au plus tard le 29 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 3 2022-2023 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2022-2023, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 26 174 \$ (11 174 \$ aux activités d'exploitation et 15 000 \$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le 12 septembre 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 3 de l'année 2022-2023 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance le 26 septembre 2022 des travaux du comité de vérification et en recommande l'adoption;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-177

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le rapport trimestriel de la période 3 2022-2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 26 174 \$ (11 174 \$ aux activités d'exploitation et 15 000\$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire;

D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Autorisation d'emprunt pour la période du 29 septembre 2022 au 31 mars 2023

Présenté par Chantal Garneau, directrice des ressources financières

CONSIDÉRANT l'emprunt actuel autorisé par le conseil d'administration sous les catégories d'emprunt « Pression additionnelle sur les liquidités - COVID » et « Équilibre budgétaire » vient à échéance le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la catégorie d'emprunt « Pression additionnelle sur les liquidités - COVID » n'est plus permise par le MSSS à compter du 29 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du CISSS de Lanaudière reliées aux dépenses courantes de fonctionnement et postpandémiques jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT une prévision des dépenses COVID-19 et postpandémiques de l'ordre de 90 000 000 \$ réparties sur les treize périodes de l'exercice 2022-2023;

CONSIDÉRANT que des remboursements de comptes à recevoir et des avances pour couvrir les dépenses de la pandémie de COVID-19 sont à venir du MSSS ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le déficit cumulé du CISSS de Lanaudière au 31 mars 2022 est de 11 107 979 \$ pour le fonds d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le budget de caisse prévoit un besoin de liquidités pouvant varier jusqu'à 250 000 000 \$ pour les coûts additionnels reliés à la situation pandémique et pour les dépenses courantes de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'établissement transigera avec l'institution financière offrant le meilleur taux;

CONSIDÉRANT que le 12 septembre 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse et en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance le 26 septembre 2022 des travaux du comité de vérification et en recommande l'adoption;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-178

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'autoriser la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint ou la directrice des ressources financières à signer la demande d'autorisation d'emprunt qui sera adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les documents afférents, jusqu'à concurrence de 250 000 000 \$ pour les dépenses courantes de fonctionnement pour la période se terminant le 31 mars 2023 ;

D'autoriser la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint ou la directrice des ressources financières à signer les documents nécessaires pour obtenir la marge d'emprunt auprès de notre institution financière ou du Fonds de financement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 novembre 2022 (séance publique d'information annuelle et séance ordinaire du conseil d'administration).

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h20.

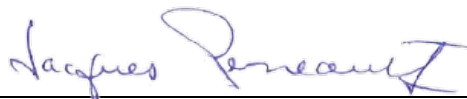
IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/09-179

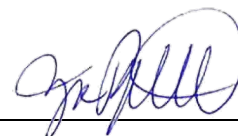
PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« DE lever la réunion. »



Jacques Perreault
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Résolutions n° CA CISSSLAN-2022/09-172
- Annexe 2 : Résolutions n° CA CISSSLAN-2022/09-173
- Annexe 3 : Tableau de répartition PSOC